

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 744 900 francs destiné à la mise à niveau des installations techniques et scéniques et à la rénovation du bâtiment du Casino Théâtre situé rue de Carouge 42, sur la parcelle N° 815, feuille N° 42, commune de Genève, section Plainpalais.

Rapport de M. Olivier Gurtner.

Cette proposition a été renvoyée le 5 décembre 2017 par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions, qui l'a traitée en séance du 14 mars 2018 sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana. Le rapporteur remercie le procès-verbaliste M. Daniel Zaugg.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 744 900 francs destiné à la mise à niveau des installations techniques et scéniques et à la rénovation du bâtiment du Casino Théâtre situé rue de Carouge 42, sur la parcelle N° 815, feuille N° 42, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 744 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de préétude de faisabilité de 7000 francs voté le 20 mars 2007 (PR-495/8), soit un montant total de 751 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, les études seront amorties en une annuité.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Contexte

L'objectif de cette proposition est de rénover le Casino Théâtre situé sur la rue de Carouge.

Tel que montré dans le plan, l'agencement original montre une petite façade sur rue dissimulant un grand complexe théâtral, à l'image du Gran Teatre Liceu de Barcelone ou du Royal Opera House Covent Garden. En l'occurrence, il est demandé de rénover la cage de scène (cintres et dessous-de-scène), les dégagements arrière, la façade et de remplacer les 481 sièges. Le budget proposé est de 744 900 francs.





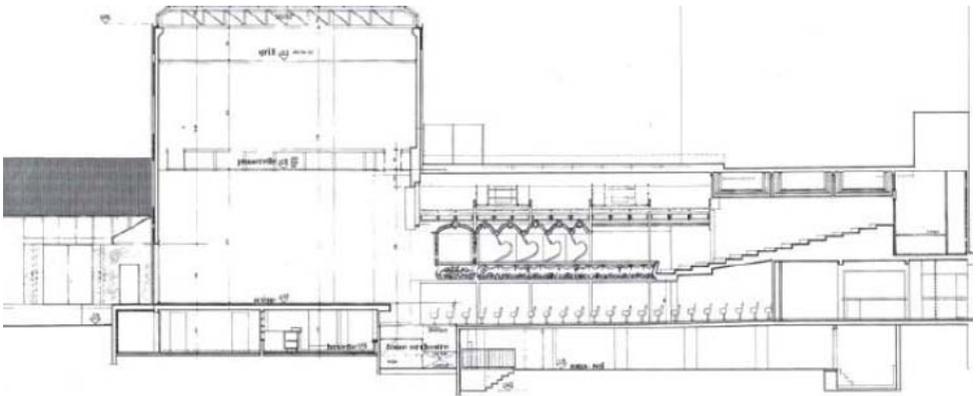
Séance du 14 mars 2018

Audition de M. Rémy Pagani, maire, chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagnés de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel, et de M. Christian Tschannen, administrateur du Service culturel

En guise de charmante boutade d'ouverture, M. Pagani rappelle que cette salle accueille un spectacle qui se réjouit de mettre fréquemment les autorités au pilori. L'objectif de la proposition consistera à changer les chaises, les installations techniques et la façade. M. Kanaan rappelle l'importance de la salle pour le théâtre de boulevard et les humoristes.

Suite aux introductions de MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan, M^{me} Virginie Keller rappelle que les occupations culturelles du Casino Théâtre sont importantes, comme le festival La Bâtie ou encore La Revue, drainant beaucoup de publics, à savoir 55 000 spectateurs sur 127 représentations (pour l'année 2017). Le lieu est destiné au théâtre de boulevard, aux revues, matchs d'improvisation et autres. Différents modes de locations sont appliqués: tarif public, tarif privé, et rabais pour les organismes subventionnés. Par ailleurs, les installations sont potentiellement dangereuses pour les équipes techniques, en termes de santé et de sécurité.

M. Meylan donne sa présentation, en rappelant la façade atypique de ce bâtiment datant de 1882, racheté cent ans plus tard par la Ville de Genève. De 1986 à 1989, l'édifice a été restauré. Mais aujourd'hui, les installations techniques sont périmées, notamment les cintres, les ponts de scène (les «dessous de scène») et le gril (autrement dit le sommet de la cage de scène). Ainsi, les perches pourraient supporter 500 kilos au lieu de 350 aujourd'hui. L'objectif consiste également à remplacer les sièges et à adapter les normes incendie (matériaux, issues de secours, etc.). Enfin, il s'agit de créer un important espace couvert à l'arrière pour la livraison des décors. Si un vote intervient tôt, il est possible d'entamer les travaux en 2019 pour une remise des clés en 2021.



Questions

A une question du Mouvement citoyens genevois, M. Pagani répond que la surélévation du bâtiment n'est plus retenue et que ce projet présente les intentions du Conseil administratif.

A une question du Parti démocrate-chrétien, il est précisé que le bâtiment n'est pas classé.

Suite à une autre interrogation du Parti démocrate-chrétien, le magistrat répond que la Comédie n'est selon lui pas adaptée comme lieu de repli, la scène étant inadaptée. M. Kanaan rappelle que si les jauges sont les mêmes, respectivement 481 pour le Casino Théâtre et 476 places pour la Comédie, le rapport physique au public est totalement différent. La scène de la rue de Carouge s'adapte mieux au stand-up notamment, précise M^{me} Keller.

A une question du Parti socialiste, il est détaillé que la période des travaux prévoit un repli des activités culturelles vers le Théâtre Pitoëff, l'Alhambra ou

éventuellement le Théâtre Cité Bleue. Un élu s'étonne des coûts des travaux estimés; on lui répond qu'ils s'expliquent notamment par les exigences SIA.

A une question du Parti libéral-radical, il est affirmé qu'il n'y a pas de problèmes d'humidité apparents et que, contrairement à ce que laisse entendre la proposition, les accès de secours sont actuellement en bon état.

A une question du Parti démocrate-chrétien, il est précisé que le théâtre rénové provoquerait des frais de fonctionnement réduits, l'installation nouvelle nécessitant moins de collaborateurs techniques.

Prises de position

Le Mouvement citoyens genevois votera la proposition PR-1268.

Vu l'urgence des travaux, le Parti socialiste votera pour.

Le Parti démocrate-chrétien est favorable à ce projet, qui participe à une nécessité de rénover les salles municipales, d'autres nécessitant une prise en charge, comme la salle du Faubourg ou le Palladium.

Cette salle étant emblématique, le Parti libéral-radical votera la proposition du Conseil administratif, suivi en ce sens par l'Union démocratique du centre. Ensemble à gauche est d'accord pour voter immédiatement l'objet. Vu les dangers en termes de santé et sécurité, les Verts voteront pour.

Vote

La commission accepte la proposition PR-1268 à l'unanimité des membres de la commission.